

Le silence des intellectuels face au nouvel ordre moral

par Jacques HENRIC

Libération. publié le 5 mai 1995 à 5h17

Depuis plus d'un an maintenant, depuis qu'est entré en vigueur, au début du mois de mars 1994, le nouveau code pénal, il ne se passe pas de semaine sans qu'un journal, une brochure, une couverture de livre, une affiche de film, une exposition de peintures ou de photos ne soient l'objet d'intimidations, de poursuites, voire d'interdictions. Et cela dans une indifférence quasi générale. Face à ce nouvel ordre moral, d'autant plus pernicieux et dangereux qu'il s'installe de façon rampante, où sont passés la gauche institutionnelle et les intellectuels, notamment nos «grands» (et moins «grands») médiatiques d'habitude si prompts à voler au secours des «justes» causes? Est-ce que les atteintes aux libertés ne leur enflamment les viscères et ne leur mouillent les muqueuses que lorsqu'elles se produisent hors de nos frontières? Pourquoi restent-ils étrangement silencieux devant les censures répétées dont sont victimes, ici, en France, maintes productions écrites ou d'images? Les temps ont bien changé. Rappelons-nous la levée de boucliers qui avait accompagné, il n'y a pas si longtemps que ça (c'était en mars 1987), les misérables attaques d'un Pasqua contre les revues *Gai Pied*, *Écho des savanes*, *Penthouse*... Le mensuel *Globe* avait même sorti en urgence un hors-série intitulé *Numéro à saisir*, où s'exprimaient les réactions indignées de nombreux écrivains. Où est le temps où la campagne obscurantiste menée contre le film de Scorsese, *la Dernière Tentation du Christ*, mettait en émoi le milieu intellectuel; où l'interdiction d'*Eden Eden Eden* de Pierre Guyotat suscitait des centaines de signatures protestataires; où on venait manifester en masse à l'Odéon pour soutenir la pièce de Genet, les Paravents, menacée d'interdiction...?

Aujourd'hui, les pouvoirs, religieux, politiques (régionaux et municipaux), s'appuyant sur l'article L. 227-24 du nouveau code pénal et encouragés par des associations familiales d'extrême droite, surinent tranquillement dans l'ombre. Si les mésaventures qu'a connues en mars dernier mon roman *Adorations perpétuelles*, à cause du Courbet en couverture, a fait réagir la presse de gauche (pas un mot bien sûr dans *l'Express*, *le Point*, *le Figaro*...), en revanche, les habituels «grands» penseurs humanitaristes aux réputations solidement accréditées, qui interpellent, morigènent les gouvernements du monde entier, n'ont alors pas réagi. Comme ils n'ont pas bougé quand, quelque temps plus tard, telle brochure consacrée au sida a été interdite sur intervention de l'évêché de Cherbourg; quand tel journal satirique de Nice s'est vu également interdit par un tribunal, et ses journalistes condamnés chacun à 30.000 francs d'amende; quand, tout récemment, un titre d'exposition a été censuré sur demande du très giscardien conseil général d'Auvergne parce que, reprenant le titre d'un livre de Borgès, y figurait le mot infamie; quand un ensemble de nus du peintre Bernard Dufour exposés au musée de Rodez ont été refusés par celui de Toulon qui devait les accueillir, ou quand un adjoint à la culture du conseil municipal de Nancy a censuré l'affiche d'une exposition de photos du Canadien Donningan Cumming...

Quelle métamorphose a subie la cléricature laïque qui jusqu'alors affirmait sa filiation avec ces grands intellectuels réfractaires, ces écrivains rebelles, ces artistes insurgés que furent en leur temps Hugo, Vallès, Zola, Courbet, Péguy, Sartre...? Quel mal l'a atteinte pour qu'une loi scélérate (ce fameux article L. 227-24), dont on peut constater chaque jour les effets dévastateurs, la laisse ainsi sans voix?

Certes, la France n'est pas l'Iran, n'est pas l'Algérie, les écrivains ne tombent pas sous le coup d'une fatwa et ne sont pas égorgés au coin des rues; seule, pour le moment, la liberté d'expression est menacée, mais n'est-ce pas justement le rôle des intellectuels, notamment de

ceux qui revendiquent d'appartenir à cette magistrature essentielle qui tranche du bien et du mal, qui départage à tout moment le vrai du faux, qui fait le tri entre victimes et bourreaux, dénonce les injustices, en appelle aux droits de l'homme, opine sur tous les sujets, n'est-ce pas leur fonction de ne rien laisser passer de la moindre atteinte à la liberté d'écrire, de peindre, de photographier, de filmer? On parle beaucoup de morale, ces temps-ci, et il est bien vu, en passant, de cracher sur les engagements idéologiques et politiques qui furent ceux d'une partie de l'intelligentsia entre les années 60 et 80. Au moins, pour ce qui est du respect de la liberté d'expression, les gens de ma génération avaient à cette époque le poil sensible. Une loi Jolibois, il y a encore dix ans, aurait provoqué un formidable tollé et suscité une mobilisation générale des intellectuels contre elle.

Est-ce parce que ce code pénal est le fruit d'une collaboration et d'une complicité active entre la droite et la gauche (il a été concocté sous la législature de celle-ci, sous l'autorité du socialiste Robert Badinter, mais monsieur Jolibois est, lui, sénateur centriste) que le clergé intellectuel ne bronche pas devant ses méfaits? Je n'ose penser que quelques prébendes, quelques colifichets brillants au revers des vestons, quelques sourires avenants et amabilités préélectorales de politiciens rabattant de l'intello, quelques tribunes bien rétribuées dans des journaux bien-pensants aient limé les dents et les griffes des anciens jeunes loups et les aient transformés en courtisans, en poètes de cour galonnés ou autres conseillers du prince... Non, ce n'est pas cela, puisqu'on les a vus, à propos de la Bosnie, du Rwanda, de l'Algérie, aujourd'hui de la Tchétchénie, ou du passé vichyste de Mitterrand, s'indigner et dire crûment leur fait à nos gouvernants, les accusant d'incompétence et de lâcheté. Non, aucun d'eux, de ce point de vue, n'a gravement failli. Alors?

N'est-ce pas tout simplement qu'on ne croit plus guère aux pouvoirs de l'écrit et plus généralement des productions symboliques? Un livre menacé? Une peinture interdite? Bôff! Rien d'essentiel n'est mis en péril si la démocratie, la justice sociale, la morale, le droit, eux, sont saufs. Tant de sociologues, de philosophes, de politiciens, de religieux, d'idéologues (cf. le récent pamphlet de J.M. Domenach), d'institutionnels de la culture se sont relayés au cours de ces dernières années pour nous convaincre que littérature était synonyme de simulacre, semblant, cynisme, terreur, fraude, impiété, imposture, corruption, désertion, bouffonnerie, raillerie, blasphème, sarcasme, illusionnisme, immoralisme, perversion, prostitution, désacralisation, trahison...

Que Joyce, figure même du déserteur, ait un jour osé déclarer que la Seconde Guerre mondiale n'était malfaisante que dans la mesure où elle gênait la rédaction de *Finnegans Wake*, quelle tempête encore aujourd'hui dans les bénitiers humanistes! Et si c'était *Finnegans Wake*, plus que toutes les oeuvres «engagées», tous les prêches moraux, toutes les analyses historiques, qui disait la vérité sur ce que fut, entre autres, la monstruosité de notre siècle... Le pouvoir, très paradoxal, de la littérature et de l'art n'a rien de commun avec les agitations oraculaires et les discours sermonneurs. Souvenons-nous de la conception que Proust avait de l'art et de l'artiste, et, corollaire, altruisme fécond de l'oeuvre. «L'altruisme humain qui n'est pas égoïste est stérile, écrit Proust dans *le Temps retrouvé*, c'est celui de l'écrivain qui s'interrompt pour recevoir un ami malheureux, pour accepter une fonction publique, pour écrire des articles de propagande.» Sans égoïsme, plus d'oeuvres altruistes. Plus même d'oeuvres méchantes. Que des oeuvres basses. Ou plus d'oeuvres du tout. Dans ces conditions, en effet, qu'importe l'existence d'une loi Jolibois! .